

## L'imam franco-syrien Bassam Ayachi condamné à un an de prison ferme

Agence France-Presse

13 mai 2022 à 16h35

---

L'imam franco-syrien Bassam Ayachi, figure de l'islamisme belge, a été condamné à Paris à cinq ans d'emprisonnement dont un an ferme pour association de malfaiteurs terroriste.

Considéré en Belgique comme un vétéran de l'islamisme radical, le cheikh de 75 ans a été jugé en avril dans la capitale française pour ses activités en Syrie, dans la région d'Idlib, entre 2014 et 2018.

Le tribunal a estimé qu'il avait bien appartenu à l'époque à un groupe « terroriste », Ahrar al-Sham, pour lequel il a dirigé le « bureau des relations publiques » à Idlib.

Sur une vidéo de mars 2015, on voit Bassam Ayachi « pénétrer dans Idlib tel un chef de guerre », il « donne des instructions » puis « pose derrière une bannière du Front al-Nosra », alors affilié à al-Qaïda, a souligné la présidente en rendant la décision, ajoutant qu'il avait en outre « fédéré des groupes militaires » et « rendu la justice ».

« Il est indéniable que Bassam Ayachi a fourni des informations aux services belges et français », a aussi souligné la magistrate. Cependant, « cette situation ne fait pas disparaître l'infraction »: « la loi française ne prévoit aucune exonération pour l'informateur de police ».

Le tribunal a néanmoins décidé d'en « tenir compte », relevant que le « refus de déclassification » pendant l'instruction de documents secret-défense par le ministère français des Armées « ne doit pas lui être préjudiciable » car « il ne peut être exclu qu'il a rendu de vrais services à la France ».

Opposé à l'organisation Etat Islamique, l'imam, qui a perdu un bras en Syrie, était absent lors du prononcé de la décision. Lors du procès, il avait condamné les « salopards de terroristes » et soutenu qu'il avait « servi (son) peuple en Syrie et préservé (son) peuple en France ».

Un jihadiste français qui a été son garde du corps, H M., a été condamné à dix ans de prison pour avoir « intégré Ahrar al-Sham » et une « unité de snipers d'al-Nosra », mais sans période de sûreté du fait de « l'absence de persistance de sa radicalisation ».

Cet ingénieur informatique de 33 ans a affirmé être parti pour des raisons humanitaires et avoir agi pour le compte de Bassam Ayachi.

Le tribunal a au contraire estimé qu'il était « animé d'une idéologie qaïdiste » (liée à Al-Qaïda) et que le « mobile » de l'espionnage n'était, dans son cas, « pas crédible ».

Les avocats des deux prévenus n'ont pas souhaité commenter. Ils ont la possibilité de faire appel.

Agence France-Presse

---

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

**Rédaction et administration** : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : Société Editrice de Mediapart

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.